

Initiatives ministérielles

initiatives régionales, la restauration des ressources et la création d'emplois, l'inspection et la protection.

Certaines pièces du casse-tête semblent prendre une importance de plus en plus grande: les changements climatiques, l'écotourisme, l'aquaculture, la pollution de l'Arctique, l'interaction entre les espèces, l'explosion démographique humaine, les nouvelles technologies.

Les océans eux-mêmes changent constamment. Ce sont des écosystèmes vivants et indépendants. Pourtant, ils sont tous reliés entre eux et sont indissociables de l'environnement planétaire. Tout comme dans les forêts tropicales humides, il y a certainement des médicaments encore inconnus à découvrir dans les océans ainsi que des dangers inconnus eux aussi.

La Loi concernant les océans présente une nouvelle vision des océans pour le Canada. Elle prévoit l'adoption d'un nouveau système de gestion pour protéger les océans. Il s'agit d'un système fondé sur la collaboration et le partenariat. La loi permet au ministre des Pêches et des Océans de conclure des accords de collaboration et des ententes de partenariat avec tous les intervenants pour mettre en oeuvre le nouveau système de gestion.

La Loi concernant les océans n'instaure pas une stratégie de gestion des océans toute faite. Elle reconnaît qu'une telle stratégie doit être élaborée collectivement. Le projet de loi à l'étude jette les bases qui nous permettront de délimiter notre zone de compétence et définit une partie du cadre de la politique pour que tous les Canadiens puissent élaborer la stratégie ensemble.

Nous devons acquérir une meilleure compréhension et une meilleure connaissance des océans. Il faut adopter une approche scientifique multidisciplinaire. Il est essentiel d'établir des partenariats regroupant différents organismes, différentes disciplines et différents secteurs de la société. C'est justement parce que la superficie océanique sous notre responsabilité est si étendue que nous devons pouvoir nous appuyer sur des sciences océaniques à la fine pointe du progrès. Une meilleure information est essentielle à la prise de bonnes décisions. De même, la viabilité économique et la durabilité environnementale dépendent de meilleures connaissances scientifiques. La crédibilité du Canada dans les futures négociations concernant les océans et dans le commerce maritime de demain dépendront de la qualité de notre science.

• (1050)

La Loi sur les océans a été conçue de façon à accroître, coordonner et diffuser l'information sur la science, l'environnement et la gestion de nos océans et de leurs ressources. La gestion des ressources marines occupera une place importante dans l'élaboration d'une stratégie marine efficace. Les gouvernements se sont traditionnellement acquittés de leurs responsabilités en consultation avec les parties intéressées mais non en association avec elles. La distinction est cruciale.

Les anciennes méthodes doivent être remplacées, et c'est effectivement ce qui se produit. Le conseil chargé de la conservation des pêches dans l'Atlantique regroupe maintenant des représentants de l'industrie, des milieux universitaires et du gouvernement, dans le but de soumettre des recommandations sur la conservation des pêches et le gouvernement fédéral donne maintenant suite à ces recommandations. Le moment est venu d'étendre cette collaboration au-delà de la conservation des pêches. La Loi sur les océans permet justement d'inclure dans les partena-

riats les plantes marines, l'exploration marine et l'exploitation minière des fonds marins ainsi qu'une vaste gamme d'activités de développement qui peuvent avoir des répercussions sur l'environnement marin.

Une stratégie de gestion efficace des océans exige qu'on tienne compte des répercussions environnementales des décisions de gestion. Il faudra du temps, des efforts et des compromis pour y arriver, mais le Canada doit intégrer une approche fonctionnelle des écosystèmes dans sa politique de gestion des océans. Cette approche doit dépasser les limites des champs de compétence et du secteur économique. Nous devons aborder les problèmes environnementaux avec de multiples moyens, et notamment des indicateurs et des lignes directrices concernant la gestion de la zone côtière, la prévention de la pollution et la qualité de l'environnement marin.

Un autre important facteur de réussite de la stratégie de gestion des océans est l'assouplissement des règles concernant le commerce maritime et son développement. Il va sans dire que les activités de déglacage, l'inspection du poisson, les services de navigation maritime et de cartographie océanique sont prioritaires dans le domaine du commerce maritime. Il en va de même des nouveaux partenariats concernant les laboratoires marins, le développement de la technologie, l'harmonisation de la réglementation et l'évaluation des ressources. Cette synergie d'intérêts collectifs et de compétences intégrées est reconnue dans la loi et le nouveau ministère des Pêches et Océans en est une illustration.

L'accroissement de la compétence du Canada sur les océans coïncide bien avec la fusion de la Garde côtière canadienne et du ministère des Pêches et Océans. Ce nouvel organisme comprendra la principale composante maritime civile opérationnelle du gouvernement du Canada. Nous pourrions parvenir à un niveau d'efficacité, rationaliser les activités, intégrer les opérations de la Garde côtière et celles des flottilles de pêche et promouvoir la polyvalence. Tout cela nous aidera à assurer des normes nationales élevées et des services efficaces.

Pendant des années, nous avons appuyé les entreprises commerciales dans l'Arctique. Nous avons assuré le transport en toute sécurité de millions de dollars de marchandises à travers les glaces. Nous avons fait une analyse détaillée des opérations dans le Saint-Laurent, et nous continuerons de le faire.

Les entreprises commerciales doivent avoir facilement accès aux données gouvernementales et nous devons veiller à faire passer les idées et les technologies nouvelles des chercheurs de l'État au secteur privé.

Le savoir-faire qu'ont acquis les Canadiens pour ce qui est de forger les politiques sur les océans peut et devrait être la clef de voûte de débouchés nouveaux extraordinaires sur le marché mondial. Ce qui nous amène directement à un élément-clé d'une stratégie de gestion des océans, les relations internationales. Depuis le jour où d'autres ont refusé d'admettre la découverte du nouveau monde par Jean Cabot jusqu'à celui où d'autres ont refusé d'admettre le droit du Canada de protéger le flétan noir, les relations internationales ont été au centre de la saga maritime du Canada. Les Canadiens ont montré que la conservation des pêches ne sera jamais sacrifiée sur l'autel du commerce économique ou sur celui des relations politiques. Nous avons montré que la conservation n'est pas une carte que l'on peut sacrifier. Notre responsabilité à présent est de faire de cette mesure légis-